

LETTRE D'INFORMATION

RELAIS PETITE ENFANCE

Septembre 2025

Les Relais Petite enfance de l'Udaf 35 vous informent, à travers cette lettre des actualités de votre secteur professionnel et des actions proposées par les animatrices de votre territoire.

Les actualités

1 : LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE (CMG) ÉVOLUE

À partir du 1^{er} septembre, le calcul du montant du CMG rémunération est modifié, il s'adaptera au nombre d'heures d'accueil dont les familles ont besoin et sera calculé en tenant compte des ressources des parents.

Le nouveau calcul sera appliqué automatiquement par l'Urssaf service Pajemploi. Les parents employeurs seront donc informés du montant de leur CMG lors de leur déclaration de septembre 2025.

[Informations et estimation
du coût de votre nouveau Cmg](#)

2 : L'ATTESTATION D'HONORABILITÉ

Depuis le 31 mars 2025, tous les assistants maternels et les personnes s'orientant vers ce métier doivent fournir à la Mission agrément une attestation d'honorabilité lors du dépôt d'une demande d'agrément ou de son renouvellement.

Cette attestation sera à présenter tous les 5 ans, elle garantit qu'il n'y a pas de condamnation qui empêche d'intervenir auprès de mineurs, qu'elle soit inscrite sur le casier judiciaire ou au Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes (FIJ AISV).

[Retrouvez cette information sur le site
Assistants Maternels 35](#)



3 : PÉRIODE D'ESSAI ET D'ADAPTATION

Besoin d'aide pour la rémunération et la déclaration de la période d'essai et d'adaptation de votre salarié.e ?

Retrouvez l'actualité de l'Urssaf sur:

[Informations période d'essai
et d'adaptation](#)

4. LE SITE PAJEMPLOI.URSSAF.FR INTÈGRE LE SITE URSSAF.FR

Vous accédez désormais à toutes vos informations ainsi qu'à votre espace en ligne Pajemploi depuis une seule adresse : urssaf.fr.

Les services sont inchangés : Les parents employeurs continuent à déclarer leur salarié ou consulter les documents comme avant. Aucune démarche n'est à réaliser.

[Informations actualités Pajemploi sur urssaf.fr](http://urssaf.fr)



5 : ARRÊTÉ DU 27 JUIN 2025 MODIFIANT LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

"Il est interdit d'exposer un enfant de moins de trois ans devant un écran (smartphone, tablette, ordinateur, télévision) compte tenu des risques pour son développement."

- ☛ L'interdiction ne vise pas le contenu, mais la présence visuelle d'un écran.
- ☛ L'esprit de la loi, c'est de **préserver les temps d'interaction réelle, de mouvement, de parole, de jeu libre.**
- ☛ Ce n'est pas une guerre contre la technologie, **c'est une protection active du développement sensoriel, moteur, relationnel de l'enfant.**
- ☛ Cette interdiction des écrans en structure d'accueil **ne cible pas les professionnels mais protège le développement des enfants.**

Bien sûr, **cette loi ne s'applique qu'aux pièces de vie des enfants.** Les autres pièces des professionnels ne sont pas concernées, tant que les écrans ne sont pas dans le champ visuel des enfants 😊

6 : RÉFÉRENTIEL NATIONAL DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le 02 juillet 2025, le référentiel de la qualité d'accueil du jeune enfant vient concrétiser les principes de la [Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant](#) et du [Cadre national de l'accueil du jeune enfant](#) en repères concrets et en pratiques professionnelles attendues dans tous les modes d'accueil.

Ce référentiel est consultable ci-dessous :

[Site solidarite.gouv](http://Site.solidarite.gouv)



7 : FORMATION CONTINUE

Les lundi 17 et mardi 18 novembre 2025, les Relais petite enfance, de Cesson/Brécé, Chantepie, Betton et Saint Grégoire, proposent aux assistants maternels, une formation qui aura lieu à Cesson-Sévigné :

"Préparer son entretien de renouvellement d'agrément avec la PMI".

Organisme de formation :
ISSAT - Formation continue

Informations, inscriptions et accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil de remplacement, auprès des animatrices de votre Relais petite enfance.

L'agenda du Relais Petite enfance de Cesson-Sévigné et Brécé



8. LA RENTREE DES ATELIERS D'ÉVEIL

Relais Petite
Enfance
Cesson-Sévigné & Brécé

Tous au chantier !!!

**Atelier d'éveil
Plein Air**

Pour les enfants jusqu'à 3 ans
accompagnés de leur
Assistant Maternel
ou Garde d'enfant à domicile



Lundi 15 septembre 2025
Cesson-Sévigné - Parc de Boudebois
Quartier Viasilva
Mardi 16 septembre 2025
Cesson-Sévigné - Parc du château
de la Monniais
Jeudi 18 septembre 2025
Cesson-Sévigné - Parc de la Mairie
Vendredi 19 septembre 2025
Brécé - Parc du Petit Vallon

Gratuit, sur inscription : rpe@udaf35.fr
de 9h30 à 10h30 ou de 10h30 à 11h30.



[Lien d'inscription](#)

9. BÉBÉ BIBLI À LA MÉDIATHÈQUE BRÉCÉ

En histoire et en chanson,
bébé voit le monde en noir et blanc !

[Lien d'inscription Médiathèque
Brécé](#)



10 : LES LECTURES À LA MÉDIATHÈQUE DE CESSON-SÉVIGNÉ

"Entre branches et feuilles, des rencontres extraordinaires attendent les petites oreilles... Un voyage en douceur au pays des comptines et des animaux fabuleux ! Un doux moment pour les tout-petits (0-4 ans) et leurs assistants maternels et gardes d'enfants à domicile ! Parfait pour éveiller les sens et l'imaginaire des bébés lecteurs !"

Mardi 30 septembre à 9h15
Vendredi 03 octobre à 9h15 et à 10h30

[Lien d'inscription Médiathèque](#)



11 : SOIRÉE D'ÉCHANGE SUR L'EXERCICE DU MÉTIER D'ASSISTANT MATERNEL

Soirée d'échanges à destination des assistants maternels et gardes d'enfants à domicile, avec les évaluatrices du service agrément et les infirmières de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

**Mardi 07 octobre
de 19h30 à 21h30**

à l'espace citoyen de Cesson-Sévigné

[Lien d'inscription](#)



Les permanences du Relais petite enfance :



A la mairie de Cesson-Sévigné :

- Le lundi de 9h30 à 12h30 semaine impaire (permanence téléphonique semaine paire de 9h à 12h30)
- Le mardi de 13h30 à 18h
- Le jeudi de 13h30 à 17h30
- Le vendredi de 9h à 12h30 semaine impaire

A la mairie de Brécé :

- Le vendredi de 13h30 à 17h semaine paire

Mail : rpe@udaf35.fr
Tel : 06 95 60 71 17

